



pour vivre à fond

sa passion

LARGUER LES AMARRES EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Avec Generali IARD, premier assureur plaisance depuis 1951, vous êtes entre de bonnes mains ! Vous naviguez en toute tranquillité grâce à une assurance de qualité et de nombreux services dédiés à votre confort.

Une solution dédiée à vos besoins particuliers

La qualité de votre navigation récompensée

Si votre bateau n'a pas subi de sinistre pendant deux ans révolus, vous bénéficiez d'une suppression de la franchise sur la garantie pertes et avaries. Ainsi, aucune somme ne sera déduite de votre indemnisation quel qu'en soit son montant.

Des conseils en ligne

Sur la page dédiée à l'assurance bateau de notre site www.generali-plaisance.fr, vous trouverez de nombreux conseils et services pratiques.

Une indemnisation sur mesure

L'indemnisation est calculée en fonction de l'âge de votre bateau et de la nature du sinistre (avaries partielles, perte totale ou vol de votre bateau par exemple). Pour les bateaux âgés de plus de 6 ans, des options d'indemnisation avantageuses peuvent vous être proposées par votre intermédiaire d'assurance. N'hésitez pas à le contacter !



Des services en option pour votre confort

Une protection individuelle étendue

En tant que propriétaire du bateau assuré, vous avez la possibilité de souscrire une garantie individuelle accident.

Cette option peut également être prise pour couvrir les passagers ou encore le skipper.

Une protection juridique spécifique

Nous défendons vos intérêts en cas de litige suite à un accident de navigation, à l'achat, l'entretien ou la réparation de votre bateau assuré.

Une assistance à quai aux personnes et au bateau

Par exemple : rapatriement, envoi d'un technicien ou de pièces détachées si nécessaire.

Un dépannage en mer

La garantie Plaisance Services Plus vous assure un dépannage en mer jusqu'à six milles des côtes, 24 h/24 et 7 j/7 en cas de :

- panne rendant la propulsion ou la manœuvrabilité de votre bateau impossible ;
- de panne de carburant ou perte des clefs.

NOUVEAU !

Votre service de conciergerie pour un plus grand confort

Avec le contrat Generali Plaisance, vous pouvez désormais disposer d'un service de conciergerie disponible 24 h/24 et 365 jours par an via téléphone, email ou site internet.

Une équipe de spécialistes vous accompagne pour tous vos besoins liés à votre bateau, à votre vie à bord et aux alentours : une réservation de place au port, l'organisation du ravitaillement, l'entretien du bateau, une nounou pendant le voyage, un skipper...



Notre client, Nicolas V.

« À l'occasion d'une journée en mer un dimanche avec des amis, nous profitions d'une partie de pêche à proximité de la côte quand l'un d'entre nous s'est blessé avec un hameçon. Heureusement, mon concierge a tout de suite pu me communiquer les coordonnées d'une pharmacie de garde, et dès notre arrivée au port, un taxi nous attendait pour nous y emmener ».

Deux formules de garanties au plus près de vos besoins

ÉVÉNEMENTS ASSURABLES, GARANTIES ET SERVICES PROPOSÉS	FORMULE PERTES ET AVARIES	FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE	
Réparations avaries ou pertes	■	-	■ garanties incluses dans la formule
Remplacement avaries ou pertes	■	-	□ garanties en option
Vol total ou perte totale	■	-	- garanties non-proposées dans cette formule
Valeur à neuf 6 ans	□	-	
Valeur agréée	□	-	
Valeur majorée	□	-	
Avaries partielles sans vétusté 5 ans	□	-	
Responsabilité civile	■	■	
Frais de destruction	■	■	
Frais de retraitement	■	■	
Protection juridique	■	■	
Vol partiel	■	□	
Vol total ou partiel du moteur hors bord	■	-	
Dommages, vol biens et effets personnels	■	-	
Individuelle marine	□	□	
Plaisance Services	□	□	
Plaisance Services Plus	□	□	
Conciergerie	□	□	

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 70 310 825 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Europ Assistance, Société anonyme au capital de 35 402 786 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
451 366 405 RCS Nanterre - Siège social : 1 promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers Cedex.

Generali Concierge Services, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
819 460 478 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

